

RCS : ANGERS

Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01161

Numéro SIREN : 413 101 957

Nom ou dénomination : FINANCIERE DE L'OMBREE

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2022 sous le numéro de dépôt 10385

FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL

4, rue Fernand Forest

BP 90825

49000 ANGERS

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale Ouest Atlantique

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à
la Compagnie Régionale de Versailles et du
Centre

FINANCIERE DE L'OMBREE

Société par actions simplifiée

8, boulevard Charles Détriché

49000 ANGERS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Copie certifiée
conforme à l'original

DocuSigned by:
Henri Juin
811CA51D037E477..

FINANCIERE DE L'OMBREE

Société par actions simplifiée

8, boulevard Charles Détriché

49000 ANGERS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'associée unique de la société FINANCIERE DE L'OMBREE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FINANCIERE DE L'OMBREE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes « Titres de participations » des « Règles et méthodes comptables » et « Autres engagements » des « Autres informations » de l'annexe décrivent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations, y inclus les titres et créances transférés dans les cadres des conventions de fiducie sûreté-gestion. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Angers et Saint-Herblain, le 13 juin 2022

Les commissaires aux comptes

FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL

Deloitte & Associés

Frédéric PLOQUIN

Guillaume PILAT

Jérôme QUERO

Signé électroniquement le 13/06/2022 par
Frédéric Ploquin



Signé électroniquement le 13/06/2022 par
Guillaume Pilat



éolane

FINANCIERE DE L'OMBREE

8 Boulevard Boulevard Charles Détriché

49000 ANGERS

Comptes au 31/12/2021

Comptes annuels

Capital souscrit non appelé

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais d'établissement

Frais de développement

Concessions, brevets et droits similaires

Fonds commercial

Autres immobilisations incorporelles

Avances, acomptes sur immo. incorporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Terrains

Constructions

Installations techniques, matériel, outillage

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations en cours

Avances et acomptes

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Participations par mise en équivalence

Autres participations

Créances rattachées à des participations

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres immobilisations financières

ACTIF IMMOBILISE**STOCKS ET EN-COURS**

Matières premières, approvisionnements

En-cours de production de biens

En-cours de production de services

Produits intermédiaires et finis

Marchandises

Avances et acomptes versés sur commandes

CREANCES

Créances clients et comptes rattachés

Autres créances

Capital souscrit et appelé, non versé

DIVERS

Valeurs mobilières de placement

(dont actions propres :)

Disponibilités

COMPTES DE REGULARISATION

Charges constatées d'avance

ACTIF CIRCULANT

Frais d'émission d'emprunts à étaler

Primes de remboursement des obligations

Ecart de conversion actif

	3 464 497	2 992 438	472 058	674 072
	95 307	46 353	48 953	52 653
	539 470	393 799	145 671	165 428
	108 365	108 365		
	2 140 683	1 985 121	155 562	354 570
	141 692		141 692	3 231
	43 558 314	19 434 620	24 123 694	24 123 693
	39 496 522	19 263	39 477 259	41 557 201
	65 500		65 500	52 000
	104 355		104 355	115 079
	89 714 705	24 979 959	64 734 746	67 097 928
	3 000		3 000	3 000
	12 100 121	192 381	11 907 740	11 944 111
	4 639 594		4 639 594	5 718 475
	127 734		127 734	814 621
	291 420		291 420	474 445
	17 161 869	192 381	16 969 488	18 954 653
	442 500		442 500	

Capital social ou individuel (dont versé :	11 336 464)	11 336 464	11 336 464
Primes d'émission, de fusion, d'apport		270 053	270 053
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		200 000	200 000
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau		-35 312 515	-39 601 482
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-6 294 060	4 288 967
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		388 997	468 209
CAPITAUX PROPRES		-29 411 060	-23 037 788
Produits des émissions de titres participatifs		887 500	
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES		887 500	
Provisions pour risques		944 379	884 166
Provisions pour charges		434 452	480 088
PROVISIONS		1 378 831	1 364 254
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles		23 991 192	23 520 777
Autres emprunts obligataires		10 790 548	10 570 548
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		24 248 762	24 442 785
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	23 282 473	23 854 109
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		158 658	214 626
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		18 974 487	16 078 865
Dettes fiscales et sociales		5 630 548	8 671 423
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		2 214 795	372 981
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance			
DETTES		109 291 463	107 726 115
Ecarts de conversion passif			

				1
	16 274 953	1 959 631	18 234 584	19 629 993
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	16 274 953	1 959 631	18 234 584	19 629 994
Production stockée				
Production immobilisée			74 718	
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 220 298	1 390 407
Autres produits			39	736
			19 529 639	21 021 136
PRODUITS D'EXPLOITATION			19 529 639	21 021 136
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			-1	148
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				39 057
Autres achats et charges externes			13 250 213	15 936 001
Impôts, taxes et versements assimilés			334 445	685 582
Salaires et traitements			6 997 696	6 414 290
Charges sociales			1 093 803	1 195 165
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			616 310	597 480
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				192 381
Dotations aux provisions				63 425
Autres charges			68	108 432
			22 292 535	25 231 962
CHARGES D'EXPLOITATION			22 292 535	25 231 962
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			5 691 613	19 004 641
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			2 069	
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			824 275	11 026 139
Différences positives de change			107	93
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			6 518 065	30 030 872
PRODUITS FINANCIERS			6 518 065	30 030 872
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				1 406 968
Intérêts et charges assimilées			6 103 806	11 456 456
Différences négatives de change				134
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			6 103 806	12 863 558
CHARGES FINANCIERES			6 103 806	12 863 558

Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 976	153 928
Produits exceptionnels sur opérations en capital	555 584	134 837
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	343 332	2 596 466
PRODUITS EXCEPTIONNELS	900 892	2 885 230
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 164	981 651
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 649 356	11 528 941
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	220 220	707 576
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 882 740	13 218 167
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	963 576	-1 665 415
TOTAL DES PRODUITS	26 948 596	53 937 239
TOTAL DES CHARGES	33 242 656	49 648 272

Annexes

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Covid-19 et crise internationale des composants

A la crise sanitaire s'est ajoutée en 2021 la pénurie mondiale de composants électroniques, en particulier des semi-conducteurs ainsi que la désorganisation de la logistique mondiale.

Au niveau du Groupe, cette pénurie s'est traduite par un allongement des délais de livraison des fournisseurs ce qui a ralenti la production et a généré des hausses de stocks et du BFR.

Cette pénurie s'est également étendue à l'ensemble des approvisionnements en composants électroniques, depuis les composants passifs et la connectique, considérés comme des commodités toujours disponibles, jusqu'aux circuits imprimés.

Le recours au dispositif d'activité partielle de longue durée a été mis en œuvre au cours du premier semestre 2021, puis renouvelé pour une seconde période de 6 mois (septembre 2021 à février 2022), au sein de l'ensemble des sociétés du Groupe, afin de faire face aux impacts de la crise sanitaire et de la crise mondiale des composants sur l'activité.

Fusion :

La société FINANCIERE DE L'OMBREE a procédé à des opérations de fusion simplifiée sur l'exercice 2021 avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021.

La société EOLANE VAILHAUQUES a été absorbée par la société FINANCIERE DE L'OMBREE.

Autres :

La société Cité Historique, filiale à 51.62%, a été liquidée sur le mois de décembre 2021.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 82 146 734 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 6 294 060 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Note sur la continuité d'exploitation

La crise des composants en 2021 s'est traduite par une hausse des stocks mais elle n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise en 2021. La société anticipe un maintien des difficultés d'approvisionnement en 2022 et des niveaux de stock existants au 31/12/2021.

Le contexte géopolitique actuel n'a pas d'incidence directe sur l'entreprise qui n'a pas d'activité en Russie et en Ukraine. Cependant, à ce stade, il est difficile d'anticiper avec précision les impacts indirects que cela pourrait avoir sur les approvisionnements.

La Société et plus généralement le Groupe, restent néanmoins confiants sur leur capacité à poursuivre la trajectoire commerciale, opérationnelle et financière, fixée à moyen terme dans le cadre du plan stratégique Alizé.

Sur cette base, la direction estime que l'application du principe comptable de continuité d'exploitation pour l'arrêté des comptes du 31 décembre 2021 reste appropriée.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans
- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 30 ans
- * Agencements des constructions : 5 à 20 ans
- * Installations techniques : 3 à 5 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 25 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 10 ans
- * Mobilier : 4 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. Des amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Un amortissement dérogatoire est comptabilisé pour l'écart constaté entre la dotation fiscale calculée en fonction des durées d'usage et du mode dégressif le cas échéant et, d'autre part, la dotation économique calculée en fonction des durées d'utilisation et du mode linéaire.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 210 060	254 436
Terrains	95 307	
	Dont composants	
Constructions sur sol propre	246 736	
Constructions sur sol d'autrui		
Const. Install. générales, agenc., aménag.	401 448	
Install. techniques, matériel et outillage ind.	108 365	
Installations générales, agenc., aménag.	430 971	
Matériel de transport		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 947 104	44 456
Emballages récupérables et divers		
Immobilisations corporelles en cours	3 231	295 380
Avances et acomptes		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 233 162	339 836
Participations évaluées par mise en équivalence		
Autres participations	86 234 541	9 969 098
Autres titres immobilisés	52 000	13 500
Prêts et autres immobilisations financières	115 079	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	86 401 621	9 982 598

FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT

AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		3 464 497
Terrains		95 307
Constructions sur sol propre	108 714	138 022
Constructions sur sol d'autrui		
Constructions, installations générales, agenc.		401 448
Installations techn., matériel et outillages ind.		108 365
Installations générales, agencements divers		430 971
Matériel de transport		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	281 849	1 709 711
Emballages récupérables et divers		
Immobilisations corporelles en cours	156 919	141 692
Avances et acomptes		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	547 481	3 025 517
Participations évaluées par mise équivalence		
Autres participations	13 148 804	83 054 836
Autres titres immobilisés		65 500
Prêts et autres immobilisations financières	10 724	104 355
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13 159 528	83 224 691

Immobilisations financières

Mali de fusion

Le mali technique, issu de la fusion des sociétés "Network Concept Finances" (NCF) et la "Financière de l'Ombree", s'élève à 5 106 013 €uros. Ce mali est affecté comme il est prévu aux différents actifs dotés de plus-values latentes selon le détail ci-après :

Actifs figurant dans les comptes de l'absorbée**Titres Eolane St Agrève**

Valeur comptable : 2 735 504 €

Valeur réelle : 4 717 220 €

PV latente brute : 1 981 716 €

Pv latente nette d'impôt : 1 981 716 €

Affectation du mali : 1 001 208 €

Titres Eolane Neuilly en Thelle

Valeur comptable : 436 954 €

Valeur réelle : 2 194 092 €

PV latente brute : 1 757 138 €

Pv latente nette d'impôt : 1 757 138 €

Affectation du mali : 887 746 €

Titres Eolane Valence

Valeur comptable : 550 267 €

Valeur réelle : 6 917 873 €

PV latente brute : 6 367 606 €

Pv latente nette d'impôt : 6 367 606 €

Affectation du mali : 3 217 059 €

Totaux

Valeur comptable : 3 722 725 €

Valeur réelle : 13 829 185 €

PV latente brute : 10 106 460 €

Pv latente nette d'impôt : 10 106 460 €

Affectation du mali : 5 106 013 €

Au 31/12/2021, le mali net s'élève à la somme de 5 106 013 €uros (totalement transféré en Fiducie n°1).

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

- (1) Capital
 (2) Capitaux propres autres que le capital
 (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)
 (4) Valeur comptable brute des titres détenus
 (5) Valeur comptable nette des titres détenus
 (6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés
 (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise
 (8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé
 (9) Résultat du dernier exercice clos
 (10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
EOLANE CHINA (ex technology)	2 737	8 821	94,00	2 572	2 572			60 305	8 612	
SAS EOLANE ANGERS	1 550	-15 458	100,00	3 291				28 739	-2 653	
SAS EOLANE RONCQ	2 062	-10 765	100,00	6 562		3 856		6	136	
SAS EOLANE MONTCEAU *	5 000		100,00	9 184						
EOLANE TEMARA	395	-784	100,00	397		19		1 715	-72	
EOLANE FRANCE	0	0	100,00	0	0			0	0	

- Participations
(détenues entre 10 et 50 %)

**B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX
SUR LES AUTRES TITRES**

- Autres Filiales françaises
- Autres Filiales étrangères
- Autres Participations françaises
- Autres Participations étrangères

* société en liquidation judiciaire

cases grisées : informations
non disponibles

Frais d'établissements et développement

Fonds commercial

Autres immobilisations incorporelles 2 535 988 456 451 2 992 438

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 2 535 988 456 451 2 992 438

Terrains 42 654 3 699 46 353

Constructions sur sol propre 176 834 4 601 49 044 132 391

Constructions sur sol d'autrui

Constructions installations générales, agenc., aménag. 246 251 15 156 261 407

Installations techniques, matériel et outillage industriels 108 365 108 365

Installations générales, agenc. et aménag. divers 328 706 20 054 348 760

Matériel de transport

Matériel de bureau et informatique, mobilier 1 694 800 116 350 174 789 1 636 361

Emballages récupérables, divers

IMMOBILISATIONS CORPORELLES 159 860 223 832 2 533 638

Frais établis.

Fonds Cial

Autres. INC.

INCORPOREL.

Terrains

Construct.

- sol propre

- sol autrui

- installations

Install. Tech.

Install. Gén.

Mat. Transp.

Mat bureau

Embal récup.

CORPOREL.**Acquis. titre 79 212 -79 212**

Frais d'émission d'emprunts à étaler

Primes de remboursement des obligations 442 500 442 500

Provisions gisements miniers, pétroliers							
Provisions pour investissement							
Provisions pour hausse des prix							
Amortissements dérogatoires	468 209			79 212			388 997
Dont majorations exceptionnelles de 30 %							
Provisions pour prêts d'installation							
Autres provisions réglementées							

PROVISIONS REGLEMENTEES	468 209			79 212			388 997
--------------------------------	----------------	--	--	---------------	--	--	----------------

Provisions pour litiges		10 075			10 075		
Provisions pour garanties données aux clients							
Provisions pour pertes sur marchés à terme							
Provisions pour amendes et pénalités	31 457	9 640					41 097
Provisions pour pertes de change		275			275		
Provisions pour pensions, obligations similaires	480 088			45 636			434 452
Provisions pour impôts							
Provisions pour renouvellement immobilisations							
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.							
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer			220 220				
Autres provisions pour risques et charges	852 709	39 869		169 647	39 869		903 282

PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	1 364 254	59 859	220 220	215 283	50 219		1 378 831
--------------------------------------	------------------	---------------	----------------	----------------	---------------	--	------------------

Dépréciations immobilisations incorporelles							
Dépréciations immobilisations corporelles	59 670					59 670	
Dépréciations titres mis en équivalence							
Dépréciations titres de participation	20 553 647	397 380		824 000		692 408	19 434 620
Dépréciations autres immobilis. financières		19 263					19 263
Dépréciations stocks et en cours							
Dépréciations comptes clients	192 381	54 604			54 604		192 381
Autres dépréciations							

DEPRECIATIONS	20 805 698	471 247		824 000	54 604	752 078	19 646 263
----------------------	-------------------	----------------	--	----------------	---------------	----------------	-------------------

TOTAL GENERAL	22 638 161	531 106	220 220	1 118 495	104 823	752 078	21 414 092
----------------------	-------------------	----------------	----------------	------------------	----------------	----------------	-------------------

Dotations et reprises d'exploitation				55 711			
Dotations et reprises financières				824 275			
Dotations et reprises exceptionnelles			220 220	343 332			

Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice

Variations sans reprises suite fusions (montants soldés par des comptes de bilan)

Dépréciation mali de fusion pour 59 670 €

Dépréciation titres pour 692 408 €

Créances rattachées à des participations	39 496 522		39 496 522
Prêts			
Autres immobilisations financières	104 355		104 355
Clients douteux ou litigieux	230 857	230 857	
Autres créances clients	11 869 263	11 869 263	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	9 853	9 853	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	15 112	15 112	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	349	349	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	2 988 500	2 988 500	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	72 023	72 023	
Groupe et associés	964 998	964 998	
Débiteurs divers	588 758	588 758	
Charges constatées d'avance	291 420	291 420	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

Emprunts obligataires convertibles	23 991 192	1 176 787	22 814 405	
Autres emprunts obligataires	10 790 548		10 790 548	
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	4 501	4 501		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	24 244 261	4 060 159	20 184 102	
Emprunts et dettes financières divers	23 282 473	458 261	22 823 921	291
Fournisseurs et comptes rattachés	18 974 487	18 974 487		
Personnel et comptes rattachés	1 023 621	1 023 621		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 339 074	1 339 074		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 590 800	1 590 800		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	1 677 052	1 677 052		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	2 075 041	2 075 041		
Autres dettes	139 754	139 754		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GENERAL	109 132 805	32 519 538	76 612 976	291
----------------------	--------------------	-------------------	-------------------	------------

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	511 921
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés	

CREANCES RATTACH.A PARTICIPATIONS

INTERETS COURUS	51 460,17
CR RAT PART FIDUCIE1	27 921 054,98
CR RAT PART FIDUCIE2	6 508 168,16
INT COURUS MEDIELEC	1 666,88
TOTAL CREANCES RATTACH.A PARTICIPATIONS	34 482 350,19

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

CLIENTS FACTURES A E	27 005,44
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	27 005,44

AUTRES CREANCES

FOURNISSEURS RAB.REM	234 959,20
ORGANISMES SOCIAUX -	15 112,23
ETAT - PRODUITS A RE	72 023,46
DIVERS - PRODUITS A	101 950,75
TOTAL AUTRES CREANCES	424 045,64

Emprunts obligataires convertibles	33 991 192
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	24 039 867

Emprunts et dettes financières divers

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours
Dettes fournisseurs et comptes rattachés
Dettes fiscales et sociales
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés
Autres dettes

Capital	11 336 464			11 336 464
Primes d'émission	270 053			270 053
Réserve légale	200 000			200 000
Réserves générales				
Report à nouveau	-39 601 482	4 288 967		-35 312 515
Résultat de l'exercice	4 288 967	-4 288 967	6 294 060	-6 294 060
Dividendes				
Subvention d'investissement				
Provisions réglementées	468 209		79 212	388 997

Ventes de produits finis					1
Ventes de produits intermédiaires					
Vente de produits résiduels					
Travaux					
Etudes					
Prestations de services	15 951 897	1 959 631	17 911 528	19 407 243	-7,71 %
Ventes de marchandises					
Produits des activités annexes	323 056		323 056	222 750	45,03 %

Produits financiers de participations	5 691 613	19 004 641
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 069	
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges	824 275	11 026 139
Différences positives de change	107	93
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		

Dotations financières aux amortissements et provisions		1 406 968
Intérêts et charges assimilées	6 103 806	11 456 456
Différences négatives de change		134
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		

Impact liés aux fusions :

Les malis de fusions sont considérés comme de vrais malis.

L'impact s'élève à - 4 346 594,25 € (charges).

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 164	981 651
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 649 356	11 528 941
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	220 220	707 576
- -		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 976	153 928
Produits exceptionnels sur opérations en capital	555 584	134 837
Reprises sur provisions et transferts de charge	343 332	2 596 466

Amende	50	671200
Charges sur exercices antérieurs	13 114	672000
Sortie immobilisations corporelles	263 979	675200
Sortie immobilisations financières	824 000	675600
Autres charges	2 561 376	678800
Provisions pour risques et charges	220 220	687500

Produits sur exercices antérieurs	1 976	772000
Sortie immobilisations corporelles	277 724	775200
Sortie immobilisations financières	63 438	775600
Autres produits	214 421	778800
Reprises amortissements dérogatoires	79 212	787250
Provisions pour risques et charges	209 516	787500
Reprises provisions sortie clients douteux	54 604	787600

Cadres	67
Employés, Agents de maîtrises et techniciens	20

Effectif moyen du personnel : 87

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

INTERETS COURUS (SUR	203 337,28
INTERETS COURUS (SUR	790 548,00
INTERETS COURUS (SUR	204 393,88
INTERETS COURUS (SUR	182 067,19
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	1 380 346,35

EMPRUNTS DETTES FINANCIERES

INT.COUR DETTES RAT	276 194,11
TOTAL EMPRUNTS DETTES FINANCIERES	276 194,11

DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH

FOURNISSEURS FACTURE	3 606 389,01
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH	3 606 389,01

DETTES FISCALES ET SOCIALES

PERSONNEL - DETTES P	446 516,03
PERSONNEL - AUTRES C	542 098,00
PROV CH PATR CP	239 495,43
ORGANISMES SOCIAUX -	271 080,00
ETAT - CHARGES A PAY	34 072,00
CCSF	1 599 299,04
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 132 560,50

INTERETS COURUS SUR DECOUVERT

INTERETS COURUS A PA	4 373,00
TOTAL INTERETS COURUS SUR DECOUVERT	4 373,00

CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION

486000	CHARGES CONSTATEES D	291 419,59	474 444,72	-183 025,13
TOTAL CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION		291 419,59	474 444,72	-183 025,13

Actions ordinaires	708 569	16
Actions amorties		
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote		
Actions préférentielles		
Parts sociales		
Certificats d'investissements		

Transferts de charges exploitation : assurance	16 761	791000
Transferts de charges exploitation : assurance	1 147 826	791201

L'ensemble des transactions avec les parties liées ayant eu des effets sur l'exercice et présentant un caractère significatif ont été conclues à des conditions normales de marché selon les critères rappelés ci-dessous :

* Une transaction est significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes. Le caractère significatif doit s'apprécier en fonction du montant de la transaction et/ou de la nature de celle-ci.

* Les conditions peuvent être considérées comme "normales" lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par la société dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites par un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

Nantissement titres participation
(valeur à l'origine)

15 650 000

15 650 000

Résultat courant	(2 348 636)	424 556	(2 773 192)
Résultat exceptionnel à court terme	(2 981 847)	539 020	(3 520 867)
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés			
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			

IMPOT DU SUR :

Provisions réglementaires :

Provisions pour hausse de prix

Provisions pour fluctuation des cours

Provisions pour investissements

Amortissements dérogatoires

388 997

Subventions d'investissement

TOTAL ACCROISSEMENTS**388 997**

IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :

Charges non déductibles temporairement

Congés payés

Participation des salariés

Provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice

510

Provision indemnités fin de carrière

434 452

Déficits reportables de l'ensemble du Groupe

84 610 851

TOTAL ALLEGEMENTS**85 045 813**

IMPOT DU SUR :

Plus-values différées

CREDIT A IMPUTER SUR :

Déficits reportables

Moins-values à long terme

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 26.5 % fait ressortir une dette future d'un montant de 22 434 056 euros

Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices

FINANCIERE DE L'OMBREE
SIREN : 413101957

SAS

11 336 464

Adresse du siège social
8 Boulevard Détriché
49000 ANGERS

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/1999, la société SAS FINANCIERE DE L'OMBREE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS FINANCIERE DE L'OMBREE, 8 Boulevard Charles Détriché 49000 ANGERS.

Elle agit en qualité de tête de groupe.

INFORMATIONS RELATIVES AU REGIME DE GROUPE (art 223-A à 223-U du C.G.I.)

I - Durée d'application de l'option

L'option a été formulée avec effet du 1er janvier 1999 pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

II - Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble

La convention d'intégration a fait l'objet d'un avenant à effet au 01 janvier 2021 :

La société mère pourra, à sa seule discrétion, décider de rétrocéder à la filiale déficitaire une quote-part de l'économie d'impôt réalisé par le groupe du fait de la prise en compte dudit déficit, pour le calcul du résultat d'ensemble.

La société mère enregistre dans ses charges ou ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt comptabilisées par les filiales.

III - Informations relatives à l'impôt comptabilisé

Impôt comptabilisé (charges) : 963 576 euros

Impôt supporté en l'absence d'intégration fiscale : 0 euros

IV - Détail du poste "Impôt sur les bénéfices"

Intégration fiscale "charges" : 963 576 euros

V- Liste des sociétés intégrées dans le groupe

Société : SAS EOLANE COMBREE

Siège social : Val d'Ombrée - 49250 Combrée

Société : SAS EOLANE ANGERS

Siège social : 8 Boulevard Détriché 49000 Angers

Société : SAS EOLANE RONCQ

Siège social : Parc du Lion 59435 Roncq

Société : SAS EOLANE SAINT AGREVE

Siège social : ZA de Racles 07320 Saint Agreve

Société : SAS EOLANE VALENCE

Siège social : 1 rue Gilles de Roberval 26000 Valence

Société : SAS EOLANE NEUILLY-EN-THELLE

Siège social : 3 rue de l'Europe 60530 Neuilly en Thelle

Société : SAS EOLANE DOUARNENEZ

Siège social : 40 route de Lannugat 29100 Douarnenez

VI - Identité de la société tête de groupe

Société : SAS FINANCIERE DE L'OMBREE

Siège social : 8 Boulevard Charles Détriché - 49000 Angers

Evènements postérieurs à la clôture

Le Groupe Eolane a signé le 15 février 2022, un nouvel accord avec ses actionnaires, ses banques et l'Etat Français afin de renforcer les fonds propres du Groupe et de réduire sa dette. Ce nouvel accord a été négocié dans le cadre d'une conciliation qui a fait l'objet d'une homologation, le 25 février 2022.

Les grandes lignes de cet accord prévoient

- un renforcement de capital social du groupe de 50 M€ sous la forme d'une transformation en capital de la dette bancaire ainsi que la dette obligataire.
- un apport de liquidités supplémentaires lié une augmentation en capital en numéraire de l'actionnaire de 1 M€ et un prêt FDES de 30M€.
- La disparition des deux fiducies mises en place.
- Un désendettement net du Groupe de 19M€.
- un ratio d'endettement sur fonds propres qui devrait être ramené à moins de 0,6

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'activité est prévue en croissance en 2022 avec une priorité donnée à l'amélioration de la profitabilité.

La Société poursuit le déploiement de son plan stratégique qui doit conduire le Groupe à atteindre un chiffre d'affaires de 500 millions d'euros en 2026.

Le premier semestre 2022 reste fortement marqué par des tensions sur les approvisionnements de composants dans le monde, ce qui pénalise la production à court terme.

La direction de la Société reste néanmoins confiante dans sa capacité à délivrer sur 2022 les objectifs fixés.

Incidence de la guerre en Ukraine

Le contexte géopolitique actuel n'a pas d'incidence direct sur l'entreprise qui n'a pas d'activité en Russie et en Ukraine. Cependant, à ce stade, il est difficile d'anticiper avec précision les impacts indirects que cela pourrait avoir sur les approvisionnements.

Autres engagements

Suivant un acte sous seing privé en date du 28 Juillet 2017, la société a conclu une convention de Fiducie sureté-gestion, avec notamment, la société "FINANCIERE DE L'OMBREE" (Constituant) et la société "SOLUTIONS FIDUCIE" (Fiduciaire), en garantie de remboursement de diverses sommes mises à disposition de la société "FINANCIERE DE L'OMBREE".

Aux termes de cet acte, les créances détenues par la société "FINANCIERE DE L'OMBREE" ont été transférées à la société "SOLUTIONS FIDUCIE".

Convention de Fiducie n° 1

Date de conclusion de la Fiducie : 28 Juillet 2017

Identité du Constituant : FINANCIERE DE L'OMBREE

Identité du bénéficiaire : SOLUTIONS FIDUCIE

Objet de la Fiducie

1) La Fiducie constituée aux termes de la Convention de Fiducie (la "Fiducie") a pour objet :

- La garantie et sûreté du remboursement des créances garanties, conformément aux dispositions des articles 2011 à 2030 et 2372-1 à 2372-5 du Code Civil.

- La gestion des actifs fiduciaires, en ce inclus notamment la gestion des fruits et produits générés par les titres transférés dans le patrimoine fiduciaire conformément aux stipulations de l'Article 14, le recouvrement et la gestion des sommes dues au titre de la créance de dividendes Chine conformément aux stipulations de l'Article 14, et le recouvrement et la gestion des sommes dues au titre des créances de comptes-courants.

- Le recouvrement et la gestion des sommes dues au titre de la créance de prix de vente des titres d'Eolane China Ltd à travers l'exercice de l'option d'achat portant sur lesdits titres et la mise en œuvre dans l'intérêt commun du constituant et des bénéficiaires du processus de cession desdits titres.

- La mise en œuvre dans l'intérêt commun du constituant et des bénéficiaires du processus de cession des titres et des créances de comptes-courants dans l'hypothèse de la survenance d'un cas de dénouement.

- L'affectation du produit net de réalisation de la Fiducie aux fins d'apurement des créances garanties.

2) La Fiducie créée au titre de la présente Convention de Fiducie est constituée par le transfert en pleine propriété des titres , des créances de comptes-courants, de la créance de prix de vente des titres d'Eolane China Ltd, de la créance de dividendes Chine, par le constituant au Fiduciaire, qui les détiendra, dans le patrimoine Fiduciaire, au profit des bénéficiaires qui l'acceptent, étant précisé que la promesse de vente des titres d'Eolane China Ltd, sur laquelle la créance de prix de vente desdits titres est fondée, fera partie intégrante de la Convention de Fiducie.

Durée de la Convention de Fiducie

1) La Convention de la Fiducie demeura en vigueur en toutes ses stipulations jusqu'à la survenance du premier de l'un des événements indiqués ci-après :

- Le remboursement complet et définitif des créances garanties, attesté par les bénéficiaires
- La réalisation de la Fiducie et la fin des opérations de répartition du produit du net de réalisation de la Fiducie, conformément aux stipulations de l'Article 18
- La renonciation de l'ensemble des bénéficiaires à la Fiducie par écrit
- Au plus tard 99 ans après la date de signature de la Convention de Fiducie.

2) Lorsque les créances garanties auront été entièrement et définitivement remboursées, ce que les bénéficiaires devront avoir notifié au Fiduciaire dans un délai de cinq (5) jours à compter dudit remboursement définitif, et sous réserve du paiement préalable des sommes dues au Fiduciaire au titre de l'Article 9, le Fiduciaire restituera sans stipulation de prix la propriété des titres, des créances de comptes-courants, de la créance de prix de vente des titres d'Eolane China et de la créance de dividendes Chine au constituant, et procédera à toutes formalités qui seraient nécessaires à cet effet, à l'identique de celles réalisées lors de la constitution de la Fiducie, conformément aux stipulations de l'Article 4.

Transfert des actifs Fiduciaires

Pour sûreté et garantie du remboursement des créances garanties, le constituant transfère, à la date de la Convention de Fiducie, la pleine propriété des titres et des fruits et produits y afférents, des créances de comptes-courants au Fiduciaire (en ce inclus les intérêts, frais et accessoires), de la créance de prix de vente des titres d'Eolane China Ltd et de la créance de dividendes Chine.

Nature des actifs et passifs transférés à la Fiducie

Titres de participations :

Se référer aux pages jointes en annexe n° 42-43.

Créances rattachées à des participations :

Se référer aux pages jointes en annexes n° 42-43

Modalités d'évaluation retenues lors du transfert

La valeur des différents titres et créances transférés à la Fiducie correspond aux soldes des comptes figurant dans la société FINANCIERE DE L'OMBREE le jour de la conclusion de la Fiducie.

Prise en compte du résultat de la Fiducie

La prise en compte du bénéfice de la Fiducie n° 1 au 31 Décembre 2021 dans la valorisation des droits et obligations du constituant se traduit par une réévaluation des créances rattachées aux participations pour un montant de 5 481 267 euros. La contrepartie est comptabilisée en produits financiers.

Convention de FIDUCIE n° 2

Suivant un acte sous seing privé en date du 25 juillet 2019, la société a conclu une convention de fiducie sûreté-gestion avec notamment, la société "FINANCIERE DE L'OMBREE" (Constituant) et la société "SOLUTIONS FIDUCIE" (Fiduciaire), en garantie de remboursement de diverses sommes mises à disposition de la société "FINANCIERE DE L'OMBREE".

La prise en compte du bénéfice de la Fiducie n° 2 au 31 Décembre 2021 dans la valorisation des droits et obligations du constituant se traduit par une réévaluation des titres de participation pour un montant de 158 886 euros. La contrepartie est comptabilisée en produits financiers.

Nantissements de second rang

Préalablement au transfert des titres nantis dans le Patrimoine Fiduciaire, le Constituant a constitué, conformément aux nantissements actuels, un nantissement de second rang sur les titres nantis au profit des créanciers bancaires nantis pour couvrir l'extension de la maturité du Crédit Sénior 1 et du Crédit Sénior 2 aux termes de l'accord de restructuration ; étant précisé que les nantissements actuels et les nantissements de second rang seront maintenus pendant la durée de la convention de Fiducie nonobstant le transfert des titres nantis en application de celle-ci.

Les titres nantis concernent les sociétés suivantes :

- EOLANE SAINT AGREVE,
- EOLANE NEUILLY EN THELLE,
- EOLANE VALENCE,
- EOLANE DOUARNENEZ,
- EOLANE COMBREE.

Engagements réciproques

Abandons de créances conditionnelles résiduelles : 7 477 547.29 euros.

Abandon de créances avec Eolane Montceau

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2014, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE MONTCEAU pour un montant de 1 000 000 €.

Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2015 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à deux fois le capital social.

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2015, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE MONTCEAU pour un montant de 1 700 000 €.

Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2016 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à deux fois le capital social.

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2016, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE MONTCEAU pour un montant de 1 600 000 €.

Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2017 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à deux fois le capital social.

Suite à la liquidation judiciaire de Eolane Montceau, l'ensemble de ces engagements sont caducs.

Abandon de créances avec Eolane Maroc

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2012, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE MAROC pour un montant de 30 000 €.

Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2013 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à une fois et demie le capital social.

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2016, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE MAROC pour un montant de 600 000 €.

Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2017 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à une fois et demie le capital social.

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 décembre 2020, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE MAROC pour un montant de 597 547.29 €.

Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2021 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à deux fois le capital social.

Abandon de créance avec Eolane Angers

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2015, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE ANGERS pour un montant de 250 000 €.

Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2016 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à deux fois le capital social.

- Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2016, un abandon de créances a été consenti à la société EOLANE ANGERS pour un montant de 1 700 000 €.

Le retour à meilleure fortune sera considéré comme établi à compter du 1er janvier 2017 et dans un délai de 10 ans à concurrence d'un montant au moins égal à deux fois le capital social.

Engagements retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière.
Les engagements correspondants ont été constatés au bilan sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0.97 % (moyenne des taux IBOXX des 5 dernières années)
- Taux de croissance des salaires : 1.5 %
- Age de départ volontaire à la retraite : 62-63 ans
- Espérance de vie : Table de génération INSEE 2019
- Taux de rotation individualisé selon l'âge évoluant de 8.93 à 16 ans à 0.1 à 63 ans (turn over moyen)

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées s'élève à : 434 452 euros.

La part des engagements qui ont fait l'objet des provisions élève à 434 452 euros.

Titres et créances transférés en FIDUCIE : soldes à l'origine

Titres de participations à l'origine

Classement comptable	Filiales	Valeur brute au 28/07/2017	Provision au 31/12/2016	Valeur nette	Amortissement	Valeur nette
261100	EOLANE COMBREE	2 265 166,56	-	2 265 166,56		2 265 166,56
261129	EOLANE DOUARNENEZ	1 218 370,00	-	1 218 370,00		1 218 370,00
261132	EOLANE DOUARNENEZ (frais acquisition)	34 768,87	-	34 768,87		34 768,87
261118	EOLANE NEUILLY EN THELLE	467 854,38	-	467 854,38	887 746,00	1 355 600,38
261116	EOLANE SAINT AGREVE	2 897 504,53	-	2 897 504,53	1 001 208,00	3 898 712,53
261126	EOLANE TALLINN	5 000 000,00	-	5 000 000,00		5 000 000,00
261131	EOLANE TALLINN (frais acquisition)	83 193,87	-	83 193,87		83 193,87
261120	EOLANE VALENCE	602 729,00	-	602 729,00	3 217 059,00	3 819 788,00
261121	EOLANE VALENCE (frais acquisition)	50 267,00	-	50 267,00		50 267,00
261910	SCI LES JUSTICES	399 900,00	-	399 900,00		399 900,00
		13 019 754,21		13 019 754,21	5 109 013,90	13 125 767,21

Créances rattachées à des participations à l'origine

Classement comptable	Filiales	Créances (+) rattachées au 28/07/2017 (valeur nette)	Intérêts courus calculés au 28/07/2017	Créances de prêt au 28/07/2017
267100	EOLANE COMBREE			4 500 000,00
267128	EOLANE DOUARNENEZ	4 660 171,95	39 357,92	1 500 000,00
267123	EOLANE NEUILLY EN THELLE	1 081 035,99	19 693,44	3 500 000,00
267121	EOLANE SAINT AGREVE			1 000 000,00
267342	EOLANE VALENCE			1 500 000,00
267108	SCI LES JUSTICES	431 618,00	4 942,40	
267170	EOLANE LES ULIS	726 189,01	6 668,22	1 000 000,00
267118	EOLANE VAILHAUQUES	2 893 659,05	35 759,08	1 000 000,00
267103	EOLANE ANGERS	3 767 353,04	44 481,36	1 000 000,00
267133	EOLANE CAEN	16 146,07	1 480,94	200 000,00
267139	EOLANE ENGINEERING	1 202 571,91	7 931,83	200 000,00
267100	EOLANE MONTCEAU		4 988,00	2 000 000,00
267137	NANOLANE	1 791 136,13	16 072,54	100 000,00
267124	EOLANE ARGENTEUIL (1)			
267129	EOLANE SYSCOM	1 208 339,65	13 836,68	
267110	EOLANE MAROC	1 969 723,72	21 768,35	
267150	EOLANE RONCQ	3 702 048,40	49 917,00	1 000 000,00
		23 449 992,92	253 561,32	18 500 000,00

(1) La créance EOLANE ARGENTEUIL s'élevait, au 31 Juillet 2017, à 4 302 534.74 euros. Celle-ci étant provisionnée à 100 %, le montant « apporté à la Fiducie » est nul.

La convention de la Fiducie prévoit, également, que le Constituant transfère au Fiduciaire les créances futures en comptes courants, détenues postérieurement à la date de mise en place de la convention au travers des prêts intra-groupe, y compris les intérêts frais et accessoires.

Titres et créances transférés en FIDUCIE : soldes au 31/12/2021

Titres de participations au 31 Décembre 2021

Filiales Fiducie 1	Valeur brute au 31/12/2021 y compris mali	Provision au 31/12/2020	Provision au 31/12/2021	Valeur nette au 31/12/2021
EOLANE COMBREE	2 265 167			2 265 167
EOLANE DOUARNENEZ	1 253 139			1 253 139
EOLANE NEUILLY EN THELLE	1 355 600			1 355 600
EOLANE SAINT AGREVE	3 898 713			3 898 713
EOLANE TALLINN	5 083 194			5 083 194
EOLANE VALENCE	3 870 055			3 870 055
SCI LES JUSTICES	399 900	1 051		399 900
	18 125 768	1 051		18 125 768

Filiales Fiducie 2	Valeur brute au 31/12/2021 y compris mali	Provision au 31/12/2020	Provision au 31/12/2021	Valeur nette au 31/12/2021
EOLANE MAROC	2 764 000	497 876	497 876	2 266 124
EOLANE SYSCOM	7 220 767	7 211 202	7 211 202	9 565
	9 984 767	7 709 078	7 709 078	2 275 689

Créances rattachées à des participations au 31 Décembre 2021

Filiales Fiducie 1	Créances rattachées au 31/12/2021 valeur brute	Créances de prêt au 31/12/2021	Intérêts sur créances et prêts au 31/12/2021	Dépréciation	Total net
EOLANE COMBREE	3 253 570	4 500 000	49 907		7 803 477
EOLANE DOUARNENEZ	4 043 573	1 500 000	16 636		5 560 209
EOLANE NEUILLY EN THELLE	1 675 946	3 500 000	38 816		5 214 763
EOLANE SAINT AGREVE	1 172 433				1 172 433
EOLANE VALENCE	85 759	1 114 195	12 357		1 212 311
SCI LES JUSTICES					0
EOLANE VAILHAUQUES					0
EOLANE ANGERS	4 805 200	1 000 000	11 090	5 816 290	0
EOLANE MONTCEAU	5 444	2 296 241	54 849	2 356 535	0
EOLANE SYSCOM	1 334 303				1 334 303
EOLANE MAROC	813 465				813 465
EOLANE ROCNQ			11 090		11 090
	17 189 694	13 910 436	194 746	8 172 825	23 122 051

FINANCIERE DE L'OMBREE
Société par actions simplifiée
au capital de 54.907.408 euros
Siège social : 8 boulevard Charles Détriché – 49000 Angers
413 101 957 RCS Angers
la « **Société** »

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 17 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Le 17 juin,

La société ELECTRO HOLDING, société de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 15 boulevard F.W. Raiffeisen, L-2411 Luxembourg, immatriculée sous le numéro d'identification B216511, représentée par Madame Laurence GOBLET (membre de catégorie B du directoire d'ELECTRO HOLDING) et par HIVEST CAPITAL PARTNERS (membre de catégorie A du directoire d'ELECTRO HOLDING, représentée par Monsieur Axel BONNASSIES),

Agissant en qualité d'Associé Unique de la Société. En présence d'Henri JUIN, es-qualité de Président de MTCM, elle-même Président du Directoire de la Société.

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Le Directoire a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) et les comptes consolidés du Groupe dont la Société est l'entité consolidante, de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ainsi que le rapport de gestion du Groupe.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition des co-commissaires aux comptes, DELOITTE ASSOCIES et FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL.

L'Associé Unique, a pris connaissance des rapports des co-commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés.

L'Associé Unique renonce expressément au délai de mise à disposition des rapports du Directoire et du Commissaire aux comptes prévu à l'article 23 des statuts et se déclare rempli de ses droits au titre de l'information préalable des associés.

Les commissaires aux comptes et le CSE sont régulièrement informés des présentes décisions de l'Associé Unique et ont été mis en mesure de faire valoir leurs droits.

II - A pris les décisions suivantes :

- Rapport de gestion de la Société et rapport de gestion du Groupe établi par le Directoire sur l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Rapport des co-commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Rapport des co-commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Démission d'un membre du Directoire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et sur la gestion du Groupe et du rapport des co-commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associé Unique approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 52.392 euros et l'impact correspondant en matière d'imposition.

En conséquence, l'Associé Unique approuve les actes de gestion accomplis par le Président du Directoire et les membres du Directoire, ainsi que les membres du Conseil de surveillance de la Société, au cours de l'exercice écoulé et dont le compte rendu lui a été fait et leur donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et sur la gestion du Groupe et du rapport des co-commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette décision est adoptée.

TROISIEME DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et sur la gestion du Groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à <6.294.060> euros en totalité au report à nouveau.

Après cette affectation, le poste « report à nouveau » est porté de <35.312.515> euros à <41.606.575> euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à -29.411.060 euros au 31 décembre 2021, depuis augmenté à 14.159.884 euros par l'augmentation de capital de 43.570.944 euros réalisée le 8 avril 2022, mais demeurant ainsi inférieurs à la moitié du capital social, qui s'élève désormais quant à lui à 54.907.408 euros, contre 11.336.464 euros au 31 décembre 2021.

Cette décision est adoptée.

QUATRIEME DÉCISION

Conformément à la loi, l'Associé Unique rappelle qu'au titre des 3 derniers exercices, il n'a été distribué aucun dividende.

Cette décision est adoptée.

CINQUIEME DÉCISION

A toutes fins utiles, l'Associé Unique approuve les conventions nouvelles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce qui ont été conclues et/ou renouvelée tacitement avec la Société au cours de l'exercice écoulé, notamment à savoir :

- **Convention de prestations de services conclue entre ELECTRO HOLDING et la Société**

ELECTRO HOLDING a fourni, aux termes du contrat conclu le 28 juillet 2017 (tel que modifié par avenant le cas échéant), des prestations de services en matière d'analyse du marché et potentiel de développement du Groupe éolane et de recherche de cibles de croissance externe et d'accompagnement. Les prestations facturées à la Société au titre de l'exercice écoulé s'élèvent à 380.645,68 € HT.

- **Convention d'assistance conclue entre la Société et DIRIGEANTS & INVESTISSEURS**

Ce contrat signé le 27 mai 2020 encadrant la mission confiée à DIRIGEANTS & INVESTISSEURS (RCS Angers 380 684 654) consistant à accompagner la direction de la Société et du Groupe pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, a pris fin le 17 mai 2021. La rémunération mensuelle du contrat était de 44.000 € HT.

- **Convention de Mandat social conclue entre la Société et MTCM**

Ce contrat signé le 5 mai 2021 encadre Le mandat de Président de la société confié à MTCM (RCS Nanterre 898 334 626) pour la période courant à partir du 17 mai 2021. La rémunération mensuelle du Mandat est de 48.000 € HT.

- **Convention d'intégration fiscale entre la Société et ses filiales**

La convention d'intégration a fait l'objet d'un avenant à effet du 1^{er} janvier 2021 aux termes duquel la société mère (la Société) pourra, à sa seule discrétion, décider de rétrocéder à la filiale déficitaire une quote-part de l'économie d'impôt réalisé par le groupe du fait de la prise en compte dudit déficit, pour le calcul du résultat d'ensemble.

L'Associé Unique précise que les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'Associé Unique.

Cette décision est adoptée.

SIXIEME DECISION

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et sur la gestion du groupe, prend acte de la démission d'Isabelle Phung de ses fonctions de membre du directoire de la société, intervenue le 31 mars 2022.

Cette décision est adoptée.

SEPTIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités qui seraient nécessaires.

Cette décision est adoptée.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal, également signé par le Président du Directoire de la Société

PAGE DE SIGNATURES

DocuSigned by:
Axel BONNASSIES
A5907ED05006438..

ELECTRO HOLDING
Associé Unique
représenté par Laurence GOBLET
et par Axel BONNASSIES

DocuSigned by:
Henri Juin
811CA51D037E477..

Président du Directoire
MTCM
représentée par Henri JUIN